de la place Sainte-Croix ; les autres s'aligneront d'après l'ordre du programme jusqu'à l'entrée de la rue Saint-Evroult.

Les associations de femmes se grouperont place Freppel, à la suite

des jeunes filles, dans l'ordre indiqué par le programme.

Les religieuses se placeront au bas de la nef de la Cathédrale.

Les écoles de garçons et les collèges se mettront en ordre place Freppel, entre l'entrée de la rue Saint-Evroult et l'ancienne crèche Saint-Maurice.

Les hommes et les jeunes gens se grouperont sur le parvis Saint-

Maurice.

Pour permettre aux ecclésiastiques d'accompagner leurs hommes ou jeunes gens et pour éviter toute confusion, dans chaque groupe, hommes ou jeunes gens seront placés par paroisse. A cet effet, ils voudront bien, au départ (parvis Saint-Maurice), rejoindre dans l'ordre indiqué la pancarte portant le nom de leur paroisse respective.

Pour faciliter le départ du cortège, on est prié de suivre exactement

les indications qui précèdent.

Tous les groupes doivent être arrivés à 9 h. 1/4 au plus tard. Ceux qui arriveraient après le départ du cortège devront passer par la rue Toussaint, la rue Rangeard et la rue Saint-Evroult afin de ne pas couper la procession.

Les brancards et les statues des saints patrons des confréries, des pensionnats et des diverses associations peuvent figurer dans le cortège du Très Saint Sacrement. Mais les statues des autres saints, y compris celles des saints récemment canonisés, en sont formellement exclues.

Afin de diminuer la durée du trajet, au Tertre, les groupes, au lieu de stationner, continueront leur marche en bon ordre jusqu'au pont

du Centre.

Le haut-parleur indiquera l'arrivée du Saint Sacrement au reposoir

et, la bénédiction donnée, la procession repartira aussitôt.

Le respect dû au Très Saint Sacrement et le bon ordre de la cérémonie exigent que ceux qui font partie du cortège ne quittent pas la procession avant d'arriver à la grande porte de la Cathédrale ou tout au moins sur le parvis : l'on attache grande importance à ce détail.

Les ordres pour régler la marche de la procession ne sont donnés

que par M. le Maître des cérémonies.

3º Itinéraire de la procession

L'itinéraire de la procession sera, à l'aller, celui des années précédentes; au retour, il sera modifié en raison de la destruction du pont de la Haute-Chaîne.

A l'aller : Place du Parvis-Saint-Maurice, place Freppel, place Sainte-Croix, rue Montault, rue de l'Oisellerie, rue Baudrière, pont de Verdun, rue Beaurepaire, place de la Laiterie, rue de la Censerie,

rue du Reposoir, tertre Saint-Laurent.

Au retour: Rue Godard-Faultier, boulevard Arago (en allant vers le boulevard du Ronceray), boulevard Henri-Arnaud, rue Beaurepaire, pont de Verdun, quai National, place Molière, rue Plantagenet, carrefour Rameau, rue Chaperonnière, place Sainte-Croix, place Freppel, place du Parvis-Saint-Maurice.